INFO MAIRIE

☎ 03 83 25 42 76 -
Email mairie-montletroit@wanadoo.fr -
Site montletroit.fr

Mont l'Etroit, le 11 Juin 2019

Permanence du secrétariat
Mardi de 13h30 à 17h30

Permanence des élus
Samedi de 9h30 à 10h30

Objet : Recueil des soutiens des électeurs à la proposition de loi visant à affirmer **le caractère de service public national de l'exploitation des aérodromes de Paris**

PJ : 1

Le Conseil constitutionnel a déclaré recevable la proposition de loi **visant à affirmer le caractère de service public national de l'exploitation des aérodromes de Paris**, dans le cadre de la procédure du référendum d'initiative partagée, institué en 2015, permettant aux parlementaires et aux électeurs de soutenir des propositions de loi en vue de les soumettre au référendum.

Cette proposition de loi doit désormais recueillir le soutien d'au moins un dixième des électeurs pour pouvoir être soumise à référendum.

Les électeurs pourront ainsi être amenés à déposer leurs soutiens selon plusieurs modalités :

- soit directement sur le site internet du Gouvernement https://www.referendum.interieur.gouv.fr/
- soit par l'intermédiaire d'une borne d'accès reliée au site Internet susvisé et installée dans les communes les plus peuplées de chaque canton du département
- soit sur support papier (formulaire CERFA ci-joint) déposé dans l'une des communes les plus peuplées de chaque canton du département

Les communes concernées par ce dispositif en Meurthe-et-Moselle sont les suivantes :

Commune	Code commune	Code postal	Canton
BACCARAT	54039	54120	BACCARAT
DIEULOUARD	54157	54380	ENTRE SEILLE ET MEURTHE
JARNY	54273	54800	JARNY
JARVILLE-LA-MALGRANGE	54274	54140	JARVILLE-LA-MALGRANGE
LANEUVEVILLE-DEVANT-NANCY	54300	54410	GRAND COURONNÉ
LIVERDUN	54318	54460	LE NORD-TOULOIS
LONGWY	54323	54400	LONGWY
LUNEVILLE	54329	54300	LUNÉVILLE 1 et 2
MAXEVILLE	54357	54320	VAL DE LORRAINE SUD
MONT-SAINT-MARTIN	54382	54350	MONT-SAINT-MARTIN
NANCY	54395	54000	NANCY 1, 2 et 3
NEUVES-MAISONS	54397	54230	NEUVES-MAISONS
PONT-A-MOUSSON	54431	54700	PONT-À-MOUSSON
SAINT-MAX	54482	54130	SAINT-MAX
TOUL	54528	54200	TOUL
VAL DE BRIEY	54099	54150	PAYS DE BRIEY
VANDOEUVRE-LES-NANCY	54547	54500	VANDOEUVRE-LÈS-NANCY
VEZELISE	54563	54330	MEINE AU SAINTOIS
VILLERS-LES-NANCY	54578	54600	LAXOU
VILLERUPT	54580	54190	VILLERUPT

Les usagers de votre commune désireux de soutenir cette proposition référendaire devront être orientés soit vers le site Internet du Gouvernement https://www.referendum.interieur.gouv.fr/ soit vers la commune la plus peuplée de votre canton mentionnée dans le tableau ci-dessus.

Je vous remercie pour votre implication dans ce dispositif destiné à favoriser la participation démocratique de nos concitoyens.

Pour toute question je vous invite à contacter mes services du bureau de la citoyenneté par courriel : pref-dcal3@meurthe-et-moselle.gouv.fr ou par téléphone au 03.83.34.26.26.

Le Préfet,

Éric FREYSSELINARD

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SOUTIEN D'UNE PROPOSITION DE LOI AU TITRE DU TROISIÈME ALINÉA DE L'ARTICLE 11 DE LA CONSTITUTION

cerfa
N° 15264*01

1. IDENTITÉ DE L'ÉLECTEUR

Nom de famille [1] : .....

Nom d'usage : .....

Prénom(s)[2] : .....

Sexe : Masculin ☐ Féminin ☐

Né(e) le : |_|_|_|_|_|_|_|_| Pays de naissance : .....

Département ou collectivité de naissance : .....

Commune de naissance : .....

Commune ou consulat d'inscription sur les listes électorales [3] : .....

Numéro de carte nationale d'identité ou de passeport [4] : .....

Date de délivrance de la carte nationale d'identité ou du passeport : |_|_|_|_|_|_|_|_|

Département, collectivité ou consulat de délivrance de la carte nationale d'identité ou du passeport [5] : .....

Courriel : .....

À défaut, adresse postale : .....

2. PROPOSITION DE LOI SOUTENUE

Intitulé de la proposition de loi soutenue : .....

.....

Je reconnais avoir été informé (e) :

I. qu'en application de l'article 5 de la loi organique n° 2013-1114 du 6 décembre 2013 portant application de l'article 11 de la Constitution, un soutien régulièrement déposé ne peut être retiré ;

II. que les données et informations saisies dans le présent formulaire font l'objet d'un traitement automatisé conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 et que le droit d'accès, de modification et de rectification de ces données s'exerce sur le site internet http://www.interieur.gouv.fr/ ou par courrier à Ministère de l'intérieur – Place Beauvau – 75008 Paris ;

III. qu'en application de l'article 4 du décret n° 2014-1488 du 11 décembre 2014, la liste des électeurs soutenant une proposition de loi est publiée par ordre alphabétique des noms des électeurs sur le site https://www.referendum.interieur.gouv.fr/ à compter du début de la période de recueil des soutiens et jusqu'à l'expiration d'un délai de deux mois suivant la publication au Journal officiel de la décision du Conseil constitutionnel déclarant si la proposition de loi a obtenu le soutien d'au moins un dixième des électeurs inscrits sur les listes électorales. Cette liste, publiée aux seules fins de consultation, précise pour chaque électeur soutenant la proposition de loi son nom, son ou ses prénoms et sa commune ou son consulat d'inscription sur les listes électorales ;

IV. qu'en application du décret n° 2014-1488 du 11 décembre 2014 relatif au traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « Soutien d'une proposition de loi au titre du troisième alinéa de l'article 11 de la Constitution », toute personne peut déposer une réclamation ou un recours sur le site internet https://www.referendum.interieur.gouv.fr/.

Fait à .....
Devant : .....
Le |_|_|_|_|_|_|_|_|
Heure : |_|_| h |_|_|

L'ÉLECTEUR :
(signature de l'électeur)

L'AUTORITÉ :
(signature et cachet de l'autorité ayant recueilli le soutien)

RÉCÉPISSÉ À REMETTRE À L'ÉLECTEUR

Nom de famille : .....

Nom d'usage : .....

Prénom(s) : .....

A déclaré soutenir la proposition : .....

.....

Fait à .....
Devant : .....
Le |_|_|_|_|_|_|_|_|
Heure : |_|_| h |_|_|

Signature et cachet de l'autorité ayant recueilli le soutien :

(1) Nom figurant sur l'acte de naissance.
(2) Tous les prénoms de l'acte de naissance doivent être mentionnés, séparés par des espaces.
(3) Dans le cas des électeurs inscrits dans un consulat, préciser la commune et l'État dans lesquels est situé le consulat.
(4) Rayer le titre d'identité dont le numéro n'est pas mentionné. Les mentions relatives à la carte nationale d'identité ou au passeport sont applicables exclusivement aux électeurs disposant d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport. Les électeurs n'en disposant pas présentent à l'agent, en vue d'être identifiés directement au guichet, l'un des autres titres figurant sur la liste mentionnée à l'article R. 60 du code électoral (article 3 du décret n° 2014-1488 du 11 décembre 2014).
(5) Dans le cas des électeurs ayant reçu leur carte nationale d'identité ou leur passeport dans un consulat, préciser la commune et l'État dans lesquels est situé le consulat.